



AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRIE-ET-ANGONNES

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-166 en date du 22 septembre 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Brié-et-Angonnes portant sur la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Brié-et-Angonnes.

Ce projet de PLU s'inscrit dans la volonté de réfléchir à un nouveau projet pour la commune qui se traduit par :

- L'élaboration d'un document d'urbanisme, qui offre davantage d'outils de gestion de l'aménagement et de l'urbanisme communal ;
- Disposer d'un projet d'aménagement et de développement durables qui traduise la volonté communale, en concertation avec la population, d'une meilleure maîtrise du développement de l'urbanisation, ce PADD permettant notamment de gérer la forte pression foncière sur le territoire ;
- Respecter le nouveau cadre réglementaire et législatif (loi urbanisme et habitat, Grenelle 1 et 2...) et les documents supra-communaux.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Brié-et-Angonnes (38320), 2, place de l'Eglise, du lundi 16 octobre 2017 à 09h00 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017 à 18h00 pour une durée de 33 jours.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Brié-et-Angonnes pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **le lundi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**
- **le mardi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30**
- **le mercredi : de 09h00 à 12h00**
- **le jeudi : de 14h00 à 16h00**
- **le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête en version papier et sur un poste informatique au siège de Grenoble-Alpes Métropole – Immeuble « Le Forum » 3 rue Malakoff à Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 08h00 à 17h30 ; le vendredi de 08h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête pourra de plus être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie de Brié-et-Angonnes : <http://www.brie-et-angonnes.fr/> et sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>

Le public pourra déposer ses observations par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU
Mairie de Brié-et-Angonnes
2, place de l'Eglise
38320 BRIE-ET-ANGONNES**

Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante :

enquete-publique-brietangonnes@lametro.fr.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique.

Les observations formulées par le public seront en outre accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>.

Par ordonnance n° E17000286/38 en date du 19 juillet 2017, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jean-Claude Canossini en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Brié-et-Angonnes (38320), 2, place de l'Eglise, aux jours et heures suivants :

- **Le vendredi 20 octobre 2017 de 09h00 à 12h00**
- **Le mardi 24 octobre 2017 de 14h30 à 18h30**
- **Le mardi 07 novembre 2017 de 14h30 à 18h30**
- **Le vendredi 17 novembre 2017 de 15h00 à 18h00**

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de Monsieur le Maire, Bernard CHARVET – Mairie de Brié-et-Angonnes (2, place de l'Eglise, 38320 Brié-et-Angonnes) ainsi qu'auprès de la Direction de la planification territoriale et de l'urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (« Le Forum » 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble cedex).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Brié-et-Angonnes (2, place de l'Eglise, 38320 Brié-et-Angonnes), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole (www.lametro.fr) et tenus à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision du POS en PLU de la commune de Brié-et-Angonnes sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.